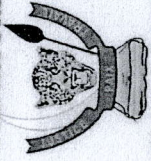


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 135/2023

A la SOCIETE GROUPE SUDI

Après avoir reçu le Contrat du marché n° 001/TOUR/CGPMP/2023, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-un mille cinq cent soixante-deux, septante-cinq centimes (USD 21 562,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent cinquante, nonante-quatre centimes (USD 150,94).

Fait à Kinshasa, le 02/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. L. YUMBA

Directeur Général